



## CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE – PRODUITS DE BOULANGERIE ET D'ÉPICERIE SARL NATURE & PAYSANS

Le présent contrat est signé entre :

	Adhérent 1	Adhérent 2
Nom(s)		
Prénom(s)		
Adresse		
Courriel		
Téléphone		

ci-après dénommé(s) amapien(s)

D'une part,

**Et**

La boulangerie / épicerie  
SARL Nature et Paysans  
Adresse : 34 Grande Rue 10290 VILLADIN  
Téléphone : 03 25 24 93 32  
D'autre part.

### 1. Objet du contrat :

Le présent contrat vise à assurer l'approvisionnement en produits de boulangerie et d'épicerie de particuliers ayant signé un contrat auprès de la SARL « Nature et Paysans ». Le contrat se comprend comme une avance forfaitaire de l'adhérent(e) auprès de la SARL selon les modalités définies au paragraphe « modalité de paiement ». La délivrance des produits se fera selon les modalités de distribution de l'AMAP MIAM14.

### 2. Engagements mutuels :

La SARL Nature et Paysans s'engage à :

- Livrer les produits précommandés selon les horaires et lieu de distribution de l'AMAP MIAM14
- Livrer des produits issus de l'agriculture biologique et produits localement
- Livrer du pain provenant de la fournée du jour, et exceptionnellement de celle de la veille

L'amapien(ne) s'engage à :

- Dans la mesure du possible, et pour faciliter la gestion de la fournée, à commander son pain avec au moins une semaine d'avance si son solde de paiement le permet
- Venir récupérer sa commande au jour prévu. En cas d'absence de l'amapien, sa commande sera mise à disposition de l'association sans qu'aucun remboursement ne puisse être effectué.
- Commander à l'avance les produits d'épicerie. Les produits (non périssables) non récupérés pour cause d'absence pourront l'être la semaine suivante.
- Assurer au moins une fois par saison la permanence de distribution et enregistrement des commandes dans le local de l'AMAP MIAM 14.
- Adhérer à l'association MIAM14 et s'être acquitté de la cotisation annuelle.
- Respecter les règles en vigueur à l'AMAP MIAM14

### 3. Horaires et lieu de distribution :

Les distributions auront lieu **le mardi soir, de 19h à 21h**, le plus souvent à la salle municipale située au **12 rue du Moulin des Lapins à Paris dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement**. Ce lieu pourra être modifié en cours de saison, tout en restant dans le quartier.

### 4. Modalités de paiement :

L'engagement est établi sous forme d'un compte ouvert auprès de Nature et Paysans sous forme d'une avance de paiement d'un montant minimum de 20 (vingt) euros. Ce compte sera crédité par le (la) titulaire du compte soit en espèces soit par chèque libellé à l'ordre de « Nature & Paysans ».

**Le solde du compte ne pourra jamais être négatif.** Le compte pourra être re-crédité chaque fois que cela s'avèrera nécessaire (ou que le (la) titulaire du compte le souhaitera) sans qu'il y ait besoin d'établir de nouveau contrat.

Le compte sera débité au fur et à mesure, par le référent de distribution pain, à chaque commande effectuée. Il en ira de même pour les crédits. Un cahier de suivi des commandes tenu par l'association Miam-14 tiendra lieu de livre de compte.

En cas de départ, l'adhérent(e) aura à charge de trouver une autre personne lui rachetant le solde de son compte. La SARL Nature et Paysans n'effectuera pas de remboursement sauf en cas de rupture de ses engagements.

Après un an d'inactivité sur un compte ouvert, et sans notification de l'adhérent, le solde du compte pourra être transféré sur le compte MIAM 14.

### 5. Fin de contrat :

L'amapien(ne) pourra mettre fin à ce contrat à n'importe quel moment. Il ou elle devra cependant en avertir le référent « pain » et trouver quelqu'un lui rachetant le solde restant sur le compte.

Suite à la rupture de l'engagement par la SARL « Nature & Paysans », l'ensemble des soldes restants (crédit non consommé) seront remboursés.

*Contrat établi en 2 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires,  
à Paris, le.....*

Signatures

**de l'adhérent,**

**d'un représentant de la SARL Nature & Paysans,**

#### Mention d'information concernant vos données :

Le traitement des données a pour finalité l'établissement d'un contrat pour le pain. Le responsable de traitement est l'association Les Paniers du 14ème - Miam 14 - 75014 Paris. Les données recueillies sont relatives à votre identité et vos coordonnées. Elles le sont sur la base juridique de l'exécution d'un contrat et sont conservées une année à partir du 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement en contactant l'association à l'adresse : [contact@miam14.org](mailto:contact@miam14.org). Vous avez aussi la possibilité de déposer une réclamation auprès de la CNIL.